

Déclaration FSU
CDEN 05/07/2017



Mesdames, Messieurs,

la FSU note, une fois de plus, que les fonctionnaires, et donc les enseignants, vont perdre environ 1,5% de pouvoir d'achat par an pour une période indéterminée, du fait du gel du point d'indice. Cette mesure est à la fois injuste et inopérante. Pendant que l'état dépense plus de 20 milliards au titre du CICE, pour peu de résultats, et que la fraude fiscale est estimée à près de 80 milliards par an, récupérer un milliard d'euro auprès des agents du service public, qui sont déjà moins rémunérés que dans nombre de pays, est une mesure ridicule et idéologique. Cette décision montre bien que les services publics en général, et l'éducation en particulier, n'est absolument pas une priorité pour l'exécutif, qui annonce dans le même temps une baisse de l'impôt sur la fortune pour près de 3 milliards d'euros.

Ce ne sera pas la ribambelle de belles paroles, rabâchées à l'envie, qui amélioreront le système éducatif du pays. Des CP à 12 à moyens constants : c'est une hausse inadmissible du nombre d'élèves dans les autres classes. Des chorales à la rentrée : ça ne s'improvise pas fin juin ! L'école de la république a plus besoin de moyens que de prêches. 26 élèves par classe de maternelle, en moyenne au niveau national, c'est trop ! Dans le primaire, les classes comptent en moyenne 4 élèves de plus que les autres pays de l'OCDE, c'est trop ! La dépense publique pour l'école primaire est inférieure de 30% aux 11 pays de l'OCDE qui réussissent mieux que la France lors des enquêtes PISA. Nous ne sommes plus les seuls à le dire : notre école doit bénéficier d'un investissement massif pour rattraper ce retard.

Les conséquences de ce sous-investissement, nos élèves le mesurerons une fois de plus dans notre département à la rentrée de septembre :

A Firminy la Tardive ou St Chamond Debussy, la moyenne d'élèves par classe sera de 29 élèves, à l'école Villars Pouquet, la moyenne sera de 32. Dans la Loire, plus de 25 écoles devront composer avec des moyennes supérieures à 25 élèves par classe. A l'heure des « CP à 12 » avec lesquels le ministre établit un lien clair entre réussite scolaire et nombre d'élèves par classe, la question des effectifs pléthoriques doit être résolue pour que notre système éducatif puisse enfin offrir des conditions d'apprentissage décentes à tous les élèves.

Autre conséquence du sous-investissement dans l'éducation : la situation de dizaines d'élèves porteurs de handicap qui cette année encore, n'obtiendront pas d'affectation en ULIS, faute de place disponible, alors qu'il s'agissait du vœu exprimé par leurs parents. Cette situation conduit certains élèves à demeurer dans des classes ordinaires ou à être orientée dans des écoles privées et payantes, alors que leur famille n'en avait pas exprimé le souhait. Ces solutions ne sont pas entendables. 12 ans après la Loi handicap, les alternatives offertes à ces élèves particulièrement fragiles demeurent insuffisantes et ne permettent toujours pas une scolarisation dans les meilleures conditions.

Dernière illustration des moyens insuffisants dans notre département, la question de la scolarisation des élèves de deux ans, dont l'IA a fait une de ses priorités. Dans le centre-ville de Saint-Etienne, la situation des effectifs en éducation prioritaire est extrêmement tendue. Face à cette situation, le nombre d'élèves de Petite Section 1^{ère} année fait figure de variable d'ajustement et plus de 50 enfants ne seront pas scolarisés dans des maternelles EP, faute

de places disponibles. Cette situation se répète d'année en année alors que les bénéfices de cette scolarisation précoce sont établis.

Pour conclure sur la question de la carte scolaire du 1^{er} degré, la FSU souhaiterait connaître le sort réservé aux maîtres formateurs satellites à la rentrée prochaine.

Dans le second degré, l'arrivée du nouveau ministre s'est accompagnée d'une révision d'urgence du texte de l'arrêté du 19 mai 2015, signé au lendemain d'une grève majoritaire, qui fonde la réforme du collège. Le nouvel arrêté confirme le rétablissement des classes bilingues, européennes et des Langues et cultures de l'antiquité, ce que nous approuvons, mais sans qu'une dotation n'ait été fléchée pour le financer. Il est proposé aux établissements de faire des choix sur l'enveloppe allouée en janvier, à un moment où ces enseignements n'étaient pas prévus. Ainsi, l'autonomie des établissements est accentuée, promettant de nouveaux déchirements entre équipes disciplinaires dans le partage des heures.